Poitiers, le 08/09/2025
V1_2025

FORMATION

Le droit social au service de votre politique RSE

DATE et HORAIRE	**Jeudi 9 octobre 2025** **9h00 – 12h30 / 14h00 – 16h30**
DURÉE	**6 heures**
PARTICIPATION	**INTER-ENTREPRISES - En présentiel ou en distanciel (en direct via Teams) *** **pour **un confort de suivi**, il est recommandé de **privilégier une participation en présentiel***
TARIF INDIVIDUEL	**820 € HT (984 € TTC) pour 6 heures**
LIEU (présentiel)	dans les locaux du Cabinet TEN FRANCE 24 rue Victor Grignard 86000 POITIERS *NB : En cas d'impossibilité exceptionnelle d'accueil dans la salle de formation de Ten France, la formation se déroulerait dans une salle à proximité du Cabinet.*
PUBLIC CONCERNÉ	Dirigeants et service RH Disposer d'une connaissance de base du droit du travail et/ou d'une expérience pratique des ressources humaines est un plus.
PREREQUIS	Aucun prérequis
INSCRIPTION	au plus tard le **20 SEPTEMBRE 2025** Bulletin d'inscription à adresser **par mail** à formation@tenfrance.com ou **inscrivez-vous en ligne** : INSCRIPTION → Inscription confirmée par mail, envoi de la convocation (avec les modalités de déroulement de la formation) et de la convention de formation → Envoi d'un accès extranet réservé au responsable de la formation (« espace entreprise ») → Envoi d'un accès extranet propre au stagiaire (« espace apprenant »)
ACCESSIBILITE	Nos séances sont accessibles à différents types de handicap. Contacter le référent handicap (cf point « 8. Contacts ») avant la conclusion de la convention pour vérifier la compatibilité et les possibilités d'adaptation.
ÉQUIPEMENT REQUIS	Pour le suivi par visioconférence, obligation de disposer d'un outil informatique (ordinateur/téléphone portable) équipé d'une caméra et d'un micro

✍ Sont **disponibles sur notre site internet** https://www.tenfrance.com/formations.htm:
- notre règlement intérieur formation,
- nos conditions générales de vente,
- notre livret d'accueil formations.

1. OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

- Identifier les thèmes en droit social qui participent de la politique RSE de l'entreprise
- Comprendre comment mettre en place et valoriser des actions concrètes en lien avec la politique RSE de l'entreprise

2. CONTENU DE LA FORMATION

Le plan d'intervention figure en page 5 du présent programme.

3. MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

a) ORGANISATION / MOYENS

Chaque stagiaire recevra le support de formation, un questionnaire de contrôles des connaissances, une évaluation à chaud, un émargement à signer.

L'ensemble des documents sont disponibles sur l'extranet du stagiaire.

La signature de la feuille d'émargement et la saisie de l'évaluation à chaud sur l'espace extranet sont impératives.

b) DÉROULEMENT PÉDAGOGIQUE

Cette formation consistera en une présentation détaillée de la politique RSE sur la base d'un powerpoint et de mises en situation.

Les formateurs répondront à toutes les questions posées en lien avec la formation. Des échanges entre intervenant(s) et stagiaires ponctueront chaque journée de formation.

c) OUTILS UTILISÉS

Au cours de cette journée, une évaluation des apprentissages sera opérée par un contrôle collectif des connaissances acquises par les stagiaires sur la base du questionnaire disponible sur l'extranet.

d) ACCES EXTRANET

« Espace apprenant » pour le stagiaire :
Le stagiaire recevra via sa convocation le lien pour se connecter à son espace apprenant sur la session concernée. Il y retrouvera toutes les informations utiles et les documents en lien avec la formation

« Espace entreprise » pour le contact entreprise :
Le contact entreprise recevra un lien de *skills.hr* pour se connecter à l'espace entreprise. Il y retrouvera les documents liés à la formation du stagiaire inscrit.

4. ANIMATION

Cette formation est prioritairement dispensée par **Maître Jérôme LAMAL,** avocat associé en droit social et **Maître Aurélien BOUTELOUP,** avocat en droit social.

Toutefois, des intervenants autres que ceux mentionnés ci-dessus, et appartenant au secteur conseil social pourront être amenés à animer cette formation, en cas d'indisponibilité de l'un des animateurs.

5. MODALITÉ DE SUIVI DES PRÉSENCES

Les stagiaires devront signer en numérique la feuille d'émargement sur l'espace extranet.

Stagiaires en distanciel : la présence du stagiaire est contrôlée par l'intervenante(e) (camera)
Pour une meilleure interactivité avec l'intervenant(e) et faciliter le contrôle des présences, le stagiaire devra donc activer sa webcam et s'identifier avec ses nom et prénom lors de sa connexion à la session.

6. ÉVALUATIONS DU STAGIAIRE

a) CONTROLE DE LA COMPREHENSION ET L'ACQUISITION DES CONNAISSANCES ACQUISES PAR LE STAGIAIRE

⇨ Evaluation par le biais de questions / réponses dont la correction sera effectuée collectivement

b) ÉVALUATION A CHAUD

⇨ Auto-évaluation sur l'atteinte des objectifs
⇨ Évaluation du déroulement global de la formation

c) ÉVALUATION A FROID

Un questionnaire sera envoyé, au stagiaire et au correspondant formation mentionné sur le bulletin d'inscription, entre + 45 et + 60 jours après la formation, afin d'évaluer quelque temps après la formation l'effet des apprentissages dans la vie professionnelle du stagiaire. Ces 2 évaluations seront à renseigner sur « l'espace apprenant » pour le stagiaire et sur « l'espace entreprise » pour le responsable.

7. CLÔTURE DE LA FORMATION :

1) A l'issue de la formation, le stagiaire devra renseigner, via son compte extranet, **l'évaluation à chaud** (auto-évaluation sur l'atteinte des objectifs / évaluation du déroulement global de la formation).

2) Envoi au stagiaire du certificat de réalisation et de la feuille de présence régularisée par mail et disponible sur « l'espace apprenant » et « l'espace entreprise ».

3) Conformément aux modalités d'évaluation (cf. point 6 « Modalité d'évaluations »), sera adressée au stagiaire et au correspondant formation (pour diffusion auprès du responsable hiérarchique), une évaluation à froid (questionnaire).

8. CONTACTS

✆ 05 19 09 01 43 / 05 49 55 99 17 @ formation@tenfrance.com

RÉFÉRENTS QUALIOPI

➔ **Référent pédagogique** : Alexandra SERVOUZE-MERCIER, avocate associée
Droit du travail (conseil social) et droit de la sécurité sociale et protection sociale

➔ **Référent handicaps** : Benoît TRIPON, avocat associé
Droit du travail (conseil social) et droit de la sécurité sociale et protection sociale

➔ **Référent administratif** : Fabienne JAMMES, assistante juridique

SUIVI ADMINISTRATIF DE LA FORMATION

(pour toute information sur inscription, convention, documents mis à disposition, accès extranet, facturation, …)

Magali CARTRON, assistante formation

✆ 05 19 09 01 43 @ formation@tenfrance.com

INTERVENANT

Jérôme LAMAL, avocat associée (conseil social)

@ jlamal@tenfrance.com

Aurélien BOUTELOUP, avocat (conseil social)

@ abouteloup@tenfrance.com

CONTENU DE LA FORMATION

Le droit social au service de votre politique RSE

Introduction : le droit du travail constitue un socle juridique essentiel à la mise en place et au développement d'une politique RSE conforme, efficace et adaptée à la taille et aux réalités de l'entreprise.

Nous travaillerons pour :

- Identifier et encadrer les obligations légales et les engagements volontaires en tenant compte de la taille et des objectifs de l'entreprise
- Suivre et respecter ses engagements afin de les valoriser auprès de ses équipes, de ses partenaires et de ses clients.

I – Les principes généraux du droit du travail au service de la RSE

- Les obligations de l'entreprise en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- L'égalité professionnelle dans l'entreprise
- La rémunération des salariés et le partage de la valeur au sein de l'entreprise
- Respect de l'environnement et prévention des risques environnementaux

II – Les leviers juridiques du droit du travail au service de la politique RSE

- Le rôle des représentants du personnel et du dialogue social
- « Négociation sociale » ou engagements unilatéraux (accords collectifs, chartes, usages, …)
- Encadrer ses pratiques et engagements en matière de QVT, gestion de carrière, inclusion, rémunération collective, etc …

III – Responsabilité de l'entreprise et suivi

- Suivre et valoriser les actions décidées et engagements pris
- Respecter le cadre retenu : les enjeux auprès des salariés / des partenaires économiques